Lutte contre les inondations et les pestilences

À la fin du 16e siècle, les premières délibérations consulaires ordonnent le curage des canaux par les riverains et « *la vuidange des eaux qui croupissent aux prez et marets* » autour de la cité. Dans le courant du 18e siècle, les fossés sont bouchés et comblés par les riverains négligents et le manque d'entretien. De janvier à avril 1775, 150 ouvriers sont occupés au **repurgement*** des canaux autour de Valence. Michel Forest, témoin de cette opération, affirme que les fièvres causées par la stagnation des eaux furent la cause d'environ « *400 décès de tout sexe et de toute condition* » lors de la grande épidémie de 1774.
Si les canaux sont utilisés pour irriguer les prés, de nouvelles dérivations sont alors creusées ou agrandies pour permettre l'assèchement et l'évacuation des eaux stagnantes qui inondent les Charrans puis par débordement, le quartier voisin des Contents...
Le déversement intempestif des eaux du Charran dans le **canal du Thon*** puis dans celui des Contents, mais aussi la construction de la ligne PLM, la surélévation du niveau de la route nationale 7, l'urbanisation progressive du quartier Notre-Dame gênent l'écoulement des eaux qui inondent régulièrement les quartiers voisins. La stagnation des eaux dans les prés les transforme en marécages nauséabonds. Les marais de Faventines, du Charran et des Baumes alimentent régulièrement les chroniques locales par leurs émanations pestilentielles. Le quartier des Contents devient peu à peu celui des Mal-Contents. Tel sera le nom donné au syndicat libre qui va se créer à la fin du 19e siècle.

« *Curage à fond vif et à franc bord* », la grande affaire du repurgement au 19e siècle

Au 19e siècle, les délibérations s'enchaînent pour appeler au repurgement des canaux, notamment des canaux des Charrans, de Faventines et des Contents afin d'éviter les débordements, la stagnation des eaux et le développement des miasmes. La source Saint-Estève sera même définitivement fermée pour éviter la propagation des « *fièvres paludéennes* ».
Autrefois, on pratiquait le **curage à fond vif et à franc bord*** à la charge des propriétaires riverains. Cette opération consiste à racler à sec le lit du canal afin « *d'enlever les dépôts de terre, graviers, immondices, herbes et joncs, arbres arbustes, broussailles…* ».
Aujourd'hui afin de préserver un écosystème naturel et fragile, le curage des canaux est interdit. Par ailleurs, le faucardage qui consiste à faucher manuellement la végétation se pratique régulièrement pour éviter l'encombrement progressif des ruisseaux par certaines plantes comme la Ache faux cresson (*Apium nodiflorum*).

Création des Associations Syndicales Autorisées (A.S.A.)

En 1770, le 1er syndicat voit le jour entre divers propriétaires du canal de la cascade pour faciliter son repurgement. Mais c'est au 19e siècle, conformément à la loi de 1865 que naissent les A.S.A. Le 1er juin 1872, les propriétaires riverains du Charran, réunis au théâtre de la ville, décident la création du 1er syndicat des canaux à Valence. L'association syndicale des canaux de la branche nord des Mal-Contents et de la Grande Marquise est constituée par arrêté préfectoral le 28 novembre 1898. Tout riverain, propriétaire dans le périmètre de l'A.S.A., doit s'acquitter d'une cotisation calculée en fonction du mètre linéaire de berges. En contrepartie, l'A.S.A. prend en charge les travaux d'entretien. En 2011, une Association Syndicale Libre (sur la base d'une adhésion volontaire) s'est constituée sur le canal des Moulins.
Depuis les années 1980, la Ville de Valence, en coordination avec les associations locales et les riverains, réhabilite et entretient les berges des canaux pour une mise en valeur de ce patrimoine naturel. Une charte de protection et de valorisation a été signée en 2012.

Ache faux cresson (*Apium nodiflorum*).

Lexique

*** Molasse gréseuse**
Formation de type conglomérat de roches sédimentaires détritiques qui s'accumulent dans des bassins périphériques d'une chaîne de montagnes, et s'apparentant à du grès.
*** Aquifère**
Formation géologique ou roche suffisamment perméable, poreuse et/ou fissurée qui peut stocker de grandes quantités d'eau circulant librement.
*** Les fontaines ou fonts**
Sources. Certaines ont donné le nom à des quartiers comme Fontlauzier, Fontbarlettes.
*** Accenser**
Droit coutumier médiéval. Donner ou prendre à cens, c'est à dire moyennant une rente.
*** Curer les fossés à vif fond, à vif bord**
Curer les canaux en les maintenant dans leur profondeur et leur largeur réglementaires.
*** Repurgement**
Curage d'immondices, extraction d'alluvions dans les rivières ou canaux.
*** Les puisards ou puits absorbants**
Évacuation des trop-pleins. Ex. : les anciens puits Ronzier et puits Lallemand. Ce dernier décrit en 1755 comme « *un grand trou où se précipite les eaux de Faventines et du Charran* ». Ce puits situé sur l'avenue Faventines, proche de la rue Notre-Dame est comblé en 1884, lors de la construction de l'égout qui déverse aujourd'hui les eaux du Charran dans le grand collecteur.
*** Les canaux ou fossés d'assainissement**
Il s'agit d'égouts. Le canal du Thon, conçu au départ comme un égout, devient canal de décharge du Charran, L'ingénieur ordinaire de la ville s'en plaint en 1881 : « *Sa destination n'est pas de recevoir les eaux du Charran (comme le fait le syndicat) mais de recevoir les égouts et marais…* », provoquant ainsi les inondations dans le quartier voisin des Contents.
*** Thon**
Étymologie à rapprocher avec celle de Thou, mot utilisé dans les Dombes (Ain) pour désigner une vanne.

Droit de passage sur les canaux

Les riverains des canaux sont propriétaires de leurs berges et du lit du canal pour moitié. Les berges sont donc des propriétés privées. Seuls les secteurs appartenant à la ville et aux riverains ayant conventionné avec la commune autorisent un passage piétonnier sur les berges (couleur bleu clair sur le plan).
Dans tous les autres cas, les passages sur berges sont **interdits** (ou tolérés en accord express avec les propriétaires). En cas de litige, le service Ville d'art et d'histoire ne peut être tenu pour responsable.

Laissez-vous conter Valence Agglo, Ville et Pays d'art et d'histoire…
…en compagnie d'un guide-conférencier agréé par le Ministère de la Culture

Valence Agglo appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Ce label témoigne de la volonté des collectivités d'animer leur patrimoine. Ainsi, le service Ville et Pays d'art et d'histoire de Valence propose toute l'année des animations, visites commentées, visites-spectacles de l'été, visites dans le cadre des "Rendez-vous aux jardins" et des "Journées Européennes du Patrimoine".
Le guide-conférencier accueille le public et donne des clés de lecture pour comprendre les étapes de développement d'un territoire. Il est à votre écoute, n'hésitez pas à lui poser des questions.
Ce savoir-faire s'exerce également dans la région Rhône-Alpes : les villes d'Albertville, Chambéry, Saint-Étienne, Vienne et l'agglomération d'Annecy, les pays du Vivarais méridional, du Forez, de Trévoux Saône-Vallée, des Trois Vals-Lac de Paladru, de la Vallée d'Abondance et des Vallées de Maurienne-Tarentaise bénéficient du label Ville et Pays d'art et d'histoire.
Aujourd'hui, un réseau de 169 Villes et Pays offre son savoir-faire au public dans toute la France.

Si vous êtes en groupe

Nous organisons des visites « à la carte » sur réservation
(Tarif : 100 € par groupe, jusqu'à 30 personnes)

Deux services à votre disposition

SERVICE VILLE ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
VALENCE ROMANS SUD RHÔNE-ALPES
Maison des Têtes — 57, Grande Rue — 26000 VALENCE
+33 (0)4 75 79 20 86
villedartetdhistoire@valenceagglo.fr — www.valenceagglo.fr

OFFICE DE TOURISME DE VALENCE ROMANS SUD RHÔNE-ALPES
Deux adresses pour vous accueillir :
11, boulevard Bancel — 26000 VALENCE — 04 75 44 90 40
4, place Génissieu — 26120 CHABEUIL — 04 75 59 28 67
Service "Visites & Groupes" — +33 (0)4 75 44 90 42 / 43
info@valencetourisme.com — www.valencetourisme.com

— Coordination : Service Ville et Pays d'art et d'histoire – Valence Romans Sud Rhône-Alpes.
— Textes : Frédérique Jakob.
— Source bibliographique : Archives départementales de la Drôme - Fonds Marius Villard ; Rémi de La Vaissière, Guy Faure, Tiffanie Cave, *Étude de l'aquifère molassique du Bas-Dauphiné*. 2006. Université d'Avignon.
— Conception graphique : www.fred-mille-design.fr, d'après la charte des VPah (LM Communiquer).
— Impression : Imprimerie Jalin.
— Crédits photographiques : (Couverture haut) Lavandières sur le canal des Moulins. Photo André Deval, fonds Mémoire de la Drôme (20 MD DEV 793) / (Couverture bas) Photo subaquatique. Yannick Gougehenheim / (5e Volet intérieur) *Le moulin des Gauds*. Coll. Musée de Valence / (Autres) SVah Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

Décembre 2013.

Vois sur ces canaux
Dormir ces vaisseaux
Dont l'humeur est vagabonde ;
C'est pour assouvir
Ton moindre désir
Qu'ils viennent du bout du monde.

« L'invitation au voyage », Charles Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*, 1857

Villes et Pays d'art et d'histoire

Valence Romans Sud Rhône-Alpes

laissez-vous conter les canaux de Valence

De nombreux canaux et ruisseaux du territoire offrent aujourd'hui leurs berges à la promenade. Naturels ou construits, aménagés ou non par l'homme, ces cours d'eau sillonnent la plaine de Valence et quadrillent des espaces à la fois ruraux et urbains, offrant fraîcheur et dépaysement au citadin.

Entre Rhône et Vercors, le paysage de la plaine de Valence est marqué par de nombreuses activités liées à la présence de l'eau. Les vestiges de petit patrimoine encore visibles aujourd'hui, lavoirs anciens, vannes, dérivations, écluses, témoignent des activités passées liées à l'eau, notamment son utilisation agricole.
À Valence, les moulins et les petits bâtiments industriels n'ont pas subsisté sur les 17 km de voie d'eau s'écoulant à l'air libre. Une faune et une flore diversifiées et préservées sont par ailleurs autant d'éléments contribuant à la richesse de ce patrimoine naturel.

Une étymologie possible de Valence est proposée par Jean-Baptiste Bullet au 18e siècle : « Valentia, on divise cette ville en deux parties, situées l'une et l'autre en bord du Rhône. La basse est arrosée d'un nombre de sources. Bal, Val, sources. Len, pleine. Ty, habitation. Valenty, habitation remplie de sources… »

— *Mémoires sur la langue celtique*, Tome 1. Besançon, 1754. —

Géologie particulière de la plaine de Valence

L'ensemble du bassin de Valence est d'environ 1600 km². Constitué d'un remplissage de molasse*, il est formé principalement de sédiments gréseux et de sable d'une épaisseur moyenne d'environ 400 m. Dans ce remplissage circule une grande réserve d'eau de 42 milliards de m³ environ.
Le bassin du secteur de Valence-Chabeuil draine spécifiquement la partie nord de la plaine de Valence en direction du Rhône selon un écoulement Est-Nord-Est / Ouest-Sud-Ouest, entre le Vercors et la vallée du Rhône.
Les graviers et sables déposés par les anciens cours du Rhône en terrasses alluviales étagées constituent d'excellents drains à ces écoulements.
L'aquifère* molassique est principalement alimenté par les précipitations en bordure haute du Vercors et par ruissellement sur son flanc occidental, puis par infiltration.
Au pied de chaque terrasse alluviale de Valence, les eaux souterraines qui circulent dans l'aquifère sont poussées par pression à la surface formant une multitude de sources. En fonction de la croissance des végétaux, il est parfois possible d'observer ces sources qui soulèvent et agitent très légèrement les fonds sableux des canaux.

Schéma d'après Jacques Brochier.

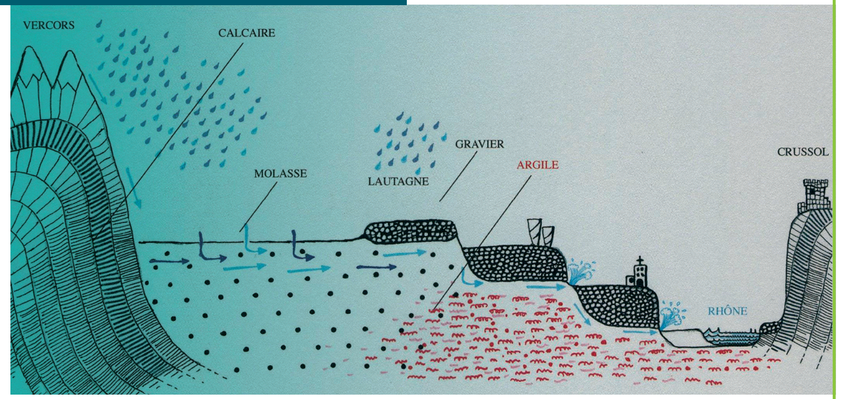

RHÔNE
A7
GRAND CHARRAN
CENTRE-VILLE
FAVENTINES
CHATEAUVERT
VICTOR HUGO
DANTON
GARE
PLACE DE LA PAIX
canal des Moulins
canal des Malcontents Nord
canal de la Petite Marquise
canal de la Grande Marquise
canal de l'Epervière
canal de la Grande Marquise
canal de la Petite Marquise
canal de la Petite Marquise
canal de l'Ecrevisse
canal de l'Ecrevisse
canal de l'Epervière
canal des Bas
canal de la Rhône
canal de la Rhône
canal de la Rhône